

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 25 JANVIER 1917

G.-E. DION, Administrateur

Procès-Verbal de l'Assemblée Annuelle du Conseil Municipal tenue à Edmundston, le 9, 10 et 11 janvier 1917

Les conseillers suivants étaient présents : —

Donat L. Daigle président du conseil, Joseph Bélanger, conseillers de la paroisse de S.-Hilaire ; Théophile Michaud, de la paroisse de Madawaska ; Louis L. St-Onge et Alexis Roussel de la paroisse de S.-Jacques ; Romuald Long et David Albert de la paroisse de Clair ; Jos Laplante, et Emile Nadeau de la paroisse de S.-François ; Paul Clavette et Solime Thibodeau de la paroisse de St-Basile ; Fred F. Cyr et Charles Thériault de la paroisse de St-Anne ; Paul Desjardins et Fred Marquis, de la paroisse de S.-André Jos. R. Long et Willie Caron, de la paroisse de Baker Lake ; Chas L. Cyr et Cyrille Bellefleur, de la paroisse de S.-Léonard ; Max. D. Cormier d'Edmundston.

Le préfet du comté appelle l'assemblée à l'ordre à 10.45 hrs.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté tel que lu sur résolution de M. Paul Clavette secondée par M. Emile Nadeau.

Le rapport de l'auditeur du comté, M. J. E. Michaud, est lu et laissé sur la table. Un comité de finances est nommé pour examiner le rapport de l'auditeur et les livres du comté pour faire ensuite rapport au conseil. Sont nommés membres du comité des finances les conseillers Donat L. Daigle, Chas. L. Cyr et Max. D. Cormier.

Le conseil s'ajourne jusqu'à 1 heure p. m.

Le conseil reprend ses travaux à 1.30 hrs. p. m.

Une demande du Dr. Emile Simard pour louer un morceau de terre appartenant à la municipalité est considérée par le conseil. Après discussion, il est proposé par M. Paul Clavette secondé par M. Joseph Laplante que la municipalité loue à la Banque Royale du Canada pour une année le lot de terre entre la dite banque et l'hôtel "Grand Central" pour \$35.00 par année.

Proposé par le conseiller Paul Clavette et secondé par le conseiller Théophile Michaud que la somme de \$150.00 soit votée au crédit du bureau de santé.

Proposé et secondé que les membres du comité de bâtisses soient les mêmes que l'année dernière. (Les dits membres sont les conseillers Paul Clavette, Donat L. Daigle et Théophile Michaud.)

Proposé par M. Fred Marquis, secondé par M. Paul Desjardins que la "St. André Butter Manufacturing Association" soit exemptée de taxe du comté pour le terme d'une année.

Proposé par M. Fred Marquis, secondé par M. Paul Desjardins que le gouvernement provincial achète de la "N. B. Railway Co." un autre morceau de terre de deux milles de long au nord-est de Comeau Ridge, deux milles de long de la concession Cyr et deux milles de long au nord-est du morceau de terre sur le "Dead Brook", dans la concession de St Amand et que copies de cette résolution soient envoyées à M. Joseph Howe Dickson, Fredericton et Chas L. Cyr, St-Léonard.

Les comptes suivants sont passés : —
Aldéric Lapointe, géolier à St Léonard..... \$ 7.50
D. O. Bourgoïn, enregistreur..... \$ 32.82
Dr. J. A. Guy, président du bureau de santé..... \$160.85
Octave King..... \$ 5.00
Mrs. Adolphe Boutot..... \$ 6.00
Moïse Bouchard..... \$ 6.00
Léville J. Cyr, coroner..... \$ 20.20
Béloni R. Violette, coroner..... \$ 4.00
Dépenses des membres du comité de bâtisses..... \$ 35.00

Vu que par une certaine résolution passée à la dernière assemblée de janvier du conseil du comté tenue le 18 et 19 janvier A. D. 1916, il fut ordonné que nul personne non-résidente du comté de Madawaska ou n'étant pas contribuable dans le dit comté exercerait l'occupation ou ferait le métier ou serait employé à transporter des personnes dans le dit comté de Madawaska ou du dit comté à aucun pays étranger sans avoir une licence dûment émise pour la somme de Mille piastres pour chaque voiture, Qu'il soit maintenant ordonné et résolu qu'une personne non résidente dans la province du Nouveau-Brunswick, nonobstant le fait qu'elle est contribuable dans ladite province, devra payer annuellement pour la dite licence la somme de Mille Piastres.

Acceptée.

Proposé par le Conseiller Joseph Laplante, secondé par

le Conseiller Louis St-Onge Que le préfet Donat L. Daigle et le secrétaire trésorier Pius Michaud soient autorisés d'emprunter la somme de Dix Mille Piastres dans le but de payer la dite somme au Fonds Patriotique comme il est requis par l'acte de la législature provinciale Chapitre 8, 6 George V., 1916, intitulé "Un Acte pour assister à l'accomplissement des buts du Fonds Patriotique Canadien", et le dit préfet et le dit secrétaire trésorier sont autorisés de signer et d'apposer le sceau de la municipalité aux bons et coupons émis pour le dit emprunt. Que le dit secrétaire trésorier fasse le dit emprunt au taux d'intérêt le plus bas possible payable annuellement. Que les dits bons soient remboursables comme suit : — \$1000.00 dans l'année 1928, et le montant de \$1000.00 à chaque année subséquente jusqu'au remboursement complet de la dite somme de \$10,000.00.

Proposé par M. Joseph Bélanger, secondé par M. Cyrille Bellefleur que le préfet M. Donat L. Daigle et le secrétaire Trésorier soient autorisés par les présentes de donner une obligation ou un billet conjoint au nom de la municipalité à la Banque Provinciale du Canada ou à une autre banque pour un emprunt de Dix Mille Piastres et le dit préfet autorisé d'apposer le sceau de la dite municipalité dans le cas où une obligation serait émise.

Proposé par M. Emile Nadeau, secondé par M. Paul Desjardins que le Conseil Municipal recommande fortement aux membres de la législature provinciale de passer un acte pour autoriser la dite municipalité d'obliger toute personne dans le comté de Madawaska d'avoir leurs voitures d'hiver arrangées de manière à faire un chemin double.

Le conseil s'ajourne au lendemain, mercredi, à 10 hrs A. M.

Après l'ouverture du conseil, mercredi le 10, les listes des officiers de paroisse pour l'année 1917 sont présentées et passées

Les conseillers de la paroisse de Saint-Basile soumettent au conseil le projet de diviser la paroisse en deux paroisses civiles séparées. La question est remise à la prochaine session du mois de janvier.

Il est proposé et secondé que le salaire de l'auditeur \$40.00 soit payé.

Proposé et secondé que l'auditeur fasse l'audition des livres de la municipalité pour l'année 1914 et fasse rapport à la prochaine session.

Proposé par M. Louis St-Onge et secondé par M. David Albert que M. Emile Nadeau soit nommé membre du comité des finances à la place de M. Chas. L. Cyr, absent.

Un rapport soumis par M. Max. D. Cormier à propos des dommages à payer pour la nouvelle route allant à la concession des Ouellette, dans la paroisse de St-Hilaire est discuté par les conseillers est remis pour considération subséquente et il est suggéré que le gouvernement paie les dits dommages.

Le conseil s'ajourne à jeudi matin à 9.30.

Le conseil ouvre sa troisième séance à l'heure indiquée.

Proposé par M. Joseph Laplante et secondé par M. Cyrille Bellefleur que le préfet et le secrétaire trésorier soient autorisés d'emprunter de la Banque Provinciale du Canada ou autre banque la somme de \$10,000.00 pour renouveler la dette actuelle à la banque et pour permettre à la municipalité de transiger les affaires de l'année et de signer un billet ou une obligation et d'apposer le sceau de la municipalité à la dite obligation par le secrétaire. Cet emprunt étant seulement pour les transactions des affaires de la municipalité durant l'année 1917.

La somme de \$18,038.00 est votée pour les écoles, l'administration de la justice, dépenses imprévues, obligations remboursables, fonds patriotique, et la dite somme est répartie entre les différentes paroisses du comté.

Le conseil s'ajourne sine die.

Honneur à Laval

Le dernier numéro du PASSE-TEMPS (370) contient DIX morceaux de musique dont voici les titres :

- 1o La Légende des Neiges, paroles et musique de Mm^e A. B. Lacroix.
- 2o Honneur à Laval, berceuse inédite pour le piano.
- 3o Edouard Vaise, morceau populaire pour le piano.
- 4o Mimi-Finon, poésie d'Alfred Musset.
- 5o Le Feu de St-Henri, complainte de Jean Trouvère.
- 6o Hourra ! Frimas ! solo et chœur.

7o Jeune femme à son amant, lettre chantée.

8o En Auto to ! to ! to chanson comique de E. Merville.

9o V'là c'que c'est que d'être papa, chanson de noces — No 5.

10o Courons folâtrer dans la plaine, chœur final, à l'unisson.

Aussi "l'Art du Chant", d'après les meilleurs auteurs, — 10e leçon.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 2 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50 ; Etats-Unis \$2.00. Adresse : Le Passe-Temps, 16 Craig Est, Montréal.

Catalogue de primes envoyé gratuitement.

Nouveau Sénateur Acadien

Le gouvernement Borden vient d'appeler au sénat le docteur Thomas J. Bourque de Richibouctou, député à la législature du Nouveau-Brunswick pour le comté de Kent, pour combler la vacance créée par la mort du sénateur John Costigan. L'honorable Thomas J. Bourque par sa droiture, sa bonhomie et son tact en toutes choses s'est acquis une réputation enviable dans le Nouveau-Brunswick. Il est un des hommes publics les plus populaires de la province. Il saura nous faire honneur au sénat du Canada. Patriote militant, organisateur d'expérience, sincères dans ses paroles et ses actions, il sera un digne défenseur de nos droits à la capitale. Sa nomination est très bien vue et ses nombreux amis lui souhaitent une longue carrière dans le nouveau champ d'action où le gouvernement Borden vient de l'appeler.

Le nouvel élu est né à Memramcook, comté de Westmorland, le 11 mai, 1864, fils de Jean Bourque et de Marguerite Belliveau. Il fit ses études au Collège St-Joseph. En 1889, il alla demeurer à Richibouctou, dans le comté de Kent où il a exercé avec succès depuis ce temps sa profession de médecin. Il fut élu à la législature du N. B. en 1908, et réélu une seconde fois lors de la débâcle du mois de Juin 1912. Il a trois filles. Edith, Florence et Marguerite qui suivent des cours d'études dans un des meilleurs couvents de la cité de Québec.

L'honorable Thomas Jean Bourque a fait beaucoup pour avancer les intérêts de la cause acadienne à Fredericton.

"Le Madawaska" désire offrir au nouveau sénateur ses plus sincères félicitations.

Justice aux Acadiens

(De La Patrie)

En appelant au Sénat le Dr E. J. Bourque de Richibouctou, N. B., le gouvernement Borden a rendu justice à l'élément de langue française des Provinces Maritimes.

Tous les vrais amis de la Bonne Entente applaudiront à cette excellente nomination.

(Le Devoir)

Le ministère Borden vient de nommer sept nouveaux sénateurs dont quatre pour l'Ontario, un pour le Nouveau-Brunswick et deux pour la Nouvelle-Ecosse. Celui du Nouveau Brunswick est un Acadien de langue française, le docteur Bourque, de Richibouctou, dont la nomination donne un second représentant à l'élément acadien de cette province. Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse ont déjà un sénateur M. Girroir. Cet élément important tient un rôle de plus en plus considérable dans les Provinces Maritimes, où il est en train de prendre la place à laquelle il a droit.

Dr W. J. Daigle

DENTISTE
Martin "Bloc" - Van Buren, Me
Je serai à Madawaska chez Regis Daigle, tous les lers lundis au vendredi de chaque mois.

CARTES D'AFFAIRES

Casier Postal "S" Tél. 28-47

MAX. D. CORMIER

R. A.
Avocat, Notaire Public

EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND

R. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC

Bureau : Grand Falls

St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine.

Anderson Siding, le 15 de chaque mois.

Phone 34

PIO H. LAPORTE

Médecin-Chirurgien

EDMUNDSTON, N. B.

J. A. GUY, M. D.

Médecin-Chirurgien

EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone, 18

J. A. RATTE

Médecin-Vétérinaire

EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "S" Tél. 46

A. M. SORMANY, M. D.

Médecin-Chirurgien

EDMUNDSTON, N. B.

DR Z. VEKINA

Ex-élève des Hôpitaux de Paris.

— Médecin spécialiste —

de l'Hôpital de Fraserville

Spécialité : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.

Bureau : 151 rue Jaloutaine

Fraserville, N. B.

Tél. Kamouraska, No. 325

Tél. National "519"

Heures de Bureau :

10 hrs à 11.30 hrs à m.

2 hrs à 5 hrs p. m.

Soir : 7 à 8 P.M.

A. E. THIBAUT

MARCHAND DE MEUBLES

Assortiment complet

EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal, 8 Téléphone

JOHN J. DAIGLE

MARSHAND GENERAL

EDMUNDSTON, N. B.

Au Public

J'informe le public que je représente la maison

Gault Arc Metal Co.

de l'Ontario, manufacturier de

Bardeau en acier pour couvertures

de bâtisses et de tôle pour toit

l'extérieur et l'intérieur des maisons.

J'achete aussi la laine que je

paierai 42 cts la livre, lavée, et 32

cts la livre, non lavée.

JOS. J. MARTIN,

18-16 St-Jacques, N. B.

Avis au Public

Avis est donné au public que ERNEST WELSH n'est ni agent ni sous-agent de la Compagnie d'Assurance sur la vie, L'UNION MUTUELLE, de PORTLAND, ME. et Messieurs les Médecins sont particulièrement mis en garde de ne pas faire d'examen médicaux pour cette Compagnie à la demande du dit ERNEST WELSH.

Par ordre,

A. P. LABBE,

Manager.

Union Mutual Life Insurance Co.

Résidence : St. Léonard, N. B.

Agency : Van Buren, Maine.

J. A. DAIGLE

HOTELLIER

ANDERSON SIDING, N. B.